

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du jeudi 29 septembre 2022 à 20h00

Salle communale de Saint-George

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Saint-George pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 35 communes sont présentes, représentant un total de 110 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

5 personnes se présentent après l'appel. La Présidente ne peut pas remettre de zapettes aux nouveaux arrivés, l'enregistrement électronique des délégués étant clôturé.

M. G. Davoine, Gland, fait remarquer que dans notre Règlement rien n'interdit d'arriver en retard et d'avoir le droit de vote.

Mme La Présidente fait remarquer qu'il faut dès lors interrompre la séance afin d'intégrer les personnes arrivées en retard et relancer le système.

Elle demande aux scrutatrices de tenter d'ajouter après coup ces personnes. .

Après un moment d'attente, les personnes ont finalement pu être enregistrées. Mme A. Cherbuin, Présidente, demande qu'à l'avenir les délégués soient bien à l'heure pour éviter des interruptions de séance.

Mme M. Hamani, Signy – M. P. Riesen, Gland – Mme C. Giraud-Nydegger, Gland – M. A. Darmond, Genolier – M. F. Nassisi, Tannay, sont inscrit sur la liste de présence et reçoivent leur droit de vote.

Par conséquent le nombre de communes est de 39, représentant un total de 118 voix.

Sont excusés : M. H. Mange, Founex – Mme S. Müller, Duillier – Mme E. Meier, Givrins – M. P. Colombo, Genolier – M. D. Haldimann, Perroy – Mme L. Schweitzer, Arzier-le-Muids – M. J.L. Richard, Crassier – M. S. Lungenbühl, Mies – M. G. Dériaz, Mies – M. C. Hilfiker, Mies – M. G. Odermatt, Saint-Cergue – M. R. Jenefsky, Nyon – Mme N. Savioz, Coppet – M. R. Schilböck, Gland – M. A. Barraud, Chavannes-de-Bogis – M. H. Bossert, Crans – M. V. Moret, Coppet – M. A. Devis, Genolier – M. G. Humbert, Marchissy – M. D. Richard, Marchissy – Mme C. Troillet, Duillier – M. Y. Blondel, Mont-sur-Rolle – M. C. Graf, Arnex – Mme L. Schweizer, Arzier-Le-Muids.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme A. Cherbuin, Présidente demande s'il y a une modification à apporter à l'ordre du jour ?

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour est adopté par 116 oui, 0 non et 1 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente rappelle que les délégués suppléants ont accès à tous les documents concernant le Conseil intercommunal et peuvent assister aux séances. Mais s'ils ne sont pas enregistrés en remplacement du titulaire, ils n'ont pas le droit de vote. Seuls les délégués suppléants qui sont annoncés par les communes en début de législature et qui sont sur la liste peuvent venir remplacer le délégué principal.

Toutes modifications de délégués ou délégués suppléants doivent être annoncées au préalable par les communes au Bureau du Conseil intercommunal. Les délégués non assermentés le sont au début de chaque séance. Un délégué absent ne peut transmettre ses suffrages qu'à son suppléant.

Les communes membres sont représentées par leur délégué, indépendamment du nombre de voix qu'il porte. Selon notre règlement, le délégué suppléant ne peut pas remplacer dans une commission ni être membre d'une commission.

Mme la Présidente a eu des interpellations concernant les documents que l'on peut trouver sur le site de Région de Nyon, notamment sur les dates des séances et sur le Procès-verbal. Jusqu'à maintenant le PV était sur le site, pour donner suite à une remarque de Mme la Préfète, celui-ci ne sera plus sur le site avant d'être approuvé. Par conséquent il sera envoyé à chacun avec les autres documents pour la séance car actuellement nous n'avons pas d'intranet.

Il est souvent difficile de trouver une salle pouvant recevoir une séance du Conseil, donc le bureau a fait un échéancier jusqu'à fin 2023 que nous allons transmettre aux communes et nous les remercions par avance de s'annoncer au Bureau si elles peuvent recevoir l'assemblée pour une séance. Les délégués recevront également cet échéancier.

Mme la Présidente demande que lors de prise de parole, les délégués veuillent bien se lever et décliner leur nom, prénom et commune et d'utiliser les micros afin de faciliter la prise du PV.

4. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. Yvan Rueff, Crans – Mme Stéphanie Ponthus, Saint-Cergue – M. Jacques Hanhart, Nyon – Mme Marie-Noëlle Gay, Crans – M. Alex Braunwalder, Nyon – M. Raymond Duffour, Mont-sur-Rolle – M. Ricardo Sansonetti, Mies – M. Harold Syfrig, Grens – M. Gaëtan Fragnière, Begnins – M. Jonathan Oldacre, Le Vaud – M. André Darmon, Genolier.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 à Chavannes-de-Bogis

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022, est adopté par 103 oui, 0 non et 14 abstentions

6. Nomination d'un membre au Codir

Mme La Présidente a reçu deux candidatures, il s'agit de Mme Nathalie Vez, Givrins, et Mme Valérie Jeanrenaud, Burtigny. Mme la Présidente relève que ces 2 candidates ne se présente pas dans un esprit d'opposition mais pour offrir un choix aux délégués.

Les deux candidates se présentent à l'Assemblée.

Mme Nathalie Vez est municipale à Givrins et députée au Grand Conseil depuis 2022. Elle est juriste de formation. Elle n'a plus d'activité professionnelle et a donc du temps à consacrer à la Région et souhaite mettre son expérience et son énergie au service de la Région.

Mme Valérie Jeanrenaud est Syndique de Burtigny depuis 2015, elle a été Présidente du Conseil intercommunal de Région de Nyon de 2016 à 2021. Elle a fait des études d'Histoire de l'Art et est diplômée en relations publiques. Elle a exercé divers mandats en médiation culturelle et souhaite offrir à la Région ses compétences en la matière.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats ?

Personne ne demande la parole, elle passe au vote, elle explique que le vote est secret, à la majorité absolue au premier tour et à défaut, à la majorité relative en second tour.

Mme Valérie Jeanrenaud, syndique de Burtigny, est élue à la majorité absolue par 63 voix membre du Codir -
Mme Nathalie Vez a obtenu 37 voix – il y a 2 votes blanc.

L'assemblée félicite Mme V. Jeanrenaud en l'applaudissant.

Mme la Présidente remercie également Mme N. Vez pour son engagement au Conseil Intercommunal, l'assemblée l'applaudit également.

Mme A. Cherbuin, Présidente, procède à l'assermentation de Mme Valérie Jeanrenaud en tant que membre du Codir.

Mme Valérie Jeanrenaud est assermentée en tant que membre du Codir.
--

7) Nomination d'un second Vice-Président :

Mme A. Cherbuin, Présidente, a reçu la candidature de M. Raoul Sanchez, Eysins.

Elle demande s'il y a un autre candidat ?

Personne ne demande la parole, elle passe au vote :

M. Raoul Sanchez, Eysins, est élu 2^{ème} Vice-Président pour 2022-2026 par acclamation.

M. F. Costiou, La Rippe, demande que l'on procède ce soir à la nomination d'un nouveau membre à la commission des finances, en remplacement de Mme V. Jeanrenaud, qui fait partie maintenant du Codir. Car la commission va étudier prochainement le Budget 2023 et c'est un objet très important.

Mme la Présidente explique que c'est une motion d'ordre pour modifier l'ordre du jour que M. F. Costiou, La Rippe, demande.

Elle demande à l'Assemblée de voter à main levée.

L'Assemblée décide à l'unanimité la modification de l'ordre du jour pour ajouter un point :
Nomination d'un membre à la commission des finances.

La modification de l'ordre du jour avec ajout du point Nomination d'un membre à la commission des finances est acceptée par la majorité, sans avis contraire ni abstention.

Election d'un membre à la commission des finances :

Mme la Présidente demande s'il y a des candidats ?

M. F. Guilloud, Arzier-le-Muids, présente Mme N. Vez, Givrins.

Mme N. Vez, Givrins accepte.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats ? La parole n'est plus demandée, elle passe au vote.

Mme N. Vez, Givrins, est élue par acclamation membre de la commission des finances, en remplacement de Mme V. Jeanrenaud.

8) Préavis 16-2022 Financement d'une carte de transport touristique régionale :

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission ad'hoc (CoHa) pour lire les conclusions de son rapport.

M. O. Tappy, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. J. Tschudin, Rolle, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. J. Tschudin, Rolle, donne son opinion personnelle : il propose que le Codir rectifie le préavis et le garde en suspens. Il estime qu'offrir la gratuité des transports a son mérite et se justifie sans problème dans une agglomération comme Genève ou Lausanne, mais pas dans une région comme la nôtre où les moyens de se déplacer sont multiples et disponibles à des coûts raisonnables. Vélos en libre-service, tarifs découvertes, passeports Vaud, etc.. La carte journalière envisagée permettra uniquement de se déplacer dans le district de Nyon, donc elle ne sera pas valable pour aller à Genève ou Lausanne ou encore l'utiliser avec la CGN. Où aller avec cette carte ? Les pendulaires et résidents secondaires payant la taxe de séjour n'auront pas droit à cette carte, ni les gens dans les hôpitaux, ni les étudiants... Il y a donc deux traitements différents. Il demande aussi que le Codir réfléchisse à l'impact des Fr 1,20, car la Région n'aura pas de retour de Mobilis Vaud, seul bénéficiaire financier, donc aucun soutien pour le développement des transports de la Région. Pour lui le montant de Fr 240'000.-- ou plus pourrait être mieux investi dans un programme plus complet et plus promotionnel pour la Région, comme par exemple le passeport pour la Gruyère.

Il relève également le problème de la gestion par informatique de la taxe de séjour, à part les grands établissements hôteliers, les campings et les petits établissements continueront à percevoir la taxe manuellement. Le Règlement du FRET et le Règlement de la taxe de séjour sont en train d'être revus donc ce préavis est prématuré car il aura un impact certain sur ces deux règlements. Nous risquons de regretter car il y aura un jour une augmentation de la taxe de séjour et une augmentation des frais de gestion pour la Région. Il demande ce qui a motivé la commune de Prangins à ne plus participer à la taxe de séjour ? Il propose que le Codir retire ce préavis ou il devra le refuser.

Mme A. Cherbuin, Présidente, passe la parole à M. S. Jayet.

M. S. Jayet confirme que le Codir maintient le préavis car il est convaincu que cet outil est nécessaire pour le développement de notre Région. L'idée est de montrer les différents trésors et activités de notre région et pas ceux de Lausanne ou Genève. Si un étudiant passe dans une auberge de jeunesse, il aura droit à cette carte. Concernant les packages comme en Gruyère, il appartiendra à Nyon Région Tourisme de les gérer et ce sera un plus s'il y a une carte de transport inclus. Sur la carte des zones Mobilis, Mont-sur-Rolle (zone 28) fait partie de ce préavis, ainsi que les zones qui montent au Marchairuz. Un autre nom que carte touristique sera cherché.

Mme R. Martinez, Coinsins, pense que les personnes qui logent plus de 2 nuits à Nyon voudront le 3^{ème} jour se déplacer plus loin que la zone en question. Elle souhaite savoir s'il y a eu des discussions avec d'autres régions pour élargir l'offre ?

M. S. Jayet répond que pour l'instant, dans le cadre de ce préavis, il n'y a pas eu de discussion concrète pour élargir cette offre.

M. G. Davoine, Gland, pense que c'est un bon préavis avec un temps d'essai de 2 ans, toutefois il relève que les conclusions sont erronées car elles font la confusion entre fonctionnement et investissement, ce qu'on ne peut pas faire en vertu de la comptabilité sur les communes. Ce que le Codir demande n'est pas un crédit de Fr 103'300.-- , mais un crédit de Fr 38'500.—qui va générer des charges de fonctionnement de Fr 32'400.—par année. Le Codir devrait normalement demander un crédit de Fr 38'500.—et ensuite demander l'autorisation du Conseil intercommunal pour mettre les Fr 32'400.—au Budget pour 2023 – 2024. Il souhaite qu'à l'avenir on évite la confusion entre fonctionnement et investissement.

M. S. Jayet remercie M. G. Davoine pour le côté technique comptable de son intervention, le Codir en a pris note.

M. R. Founou, Rolle, n'a pas reçu le rapport de la commission et a une question sur l'objectif du préavis qui est d'inciter les visiteurs à prolonger leur séjour, sachant que la durée moyenne est actuellement de 2 jours. Il demande si une étude de marché a été faite ? Est-ce qu'on comprend les motivations des visiteurs ? Et en quoi cette carte ferait que le séjour soit prolongé ? Sur quoi est basé cette affirmation ?

M. S. Jayet explique qu'il y a eu une étude de marché à laquelle les hôteliers ont participé, des ateliers avec les politiques ont été initiés. On devrait voir déjà en 1 an ou 2 ans une progression du nombre de nuitées, car les personnes qui vont résider dans notre région vont constater qu'il y a beaucoup d'endroits à visiter, et qu'ils peuvent utiliser cette carte pour se déplacer de manière gratuite. Cela doit et va nous permettre d'augmenter le nombre de nuitées.

M. P.-A. Rotzetta, Le Vaud, a constaté qu'il n'y avait aucun retour de toutes ces cartes qui ont été faites en suisse, par conséquent il demande sur quoi le Codir s'appuie pour annoncer 15 % d'augmentation de nuitées ?

M. S. Jayet relève qu'à la page 3 du préavis, il y a un schéma qui montre les outils que l'on peut utiliser pour avoir des résultats : l'Office fédéral de la statistique, l'Observatoire de la statistique du tourisme. Il faut s'appuyer sur ces prestataires pour avoir un retour. C'est une phase test de 2 ans, on ne va avoir les jalons pour ce qu'on pourrait avoir dans 5 ou 10 ans. Mais sans cette carte ce sera difficile de motiver nos hôtes à prolonger leur séjour dans la région et à consommer dans la région.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le préavis N° 16-2022 est adopté par 97 oui, 18 non et 2 abstentions

9. Préavis 17-2022 Promotion de la mobilité :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 17-2022.

M. N. Pellet, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. F. Costiou, La Rippe, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 17-2022 est adopté par 117 oui, 0 non et 0 abstention
--

M. G. Produit remercie l'assemblée pour son vote. La mobilité est un sujet nécessaire aujourd'hui, la commission ad'hoc, qui a beaucoup travaillé sur le sujet, pose un certain nombre de questions dans son rapport et ont fait quelques remarques. M. G. Produit aimerait apporter la précision suivante : lorsqu'on dépense de l'argent au niveau marketing, quels en sont les effets ? Il donne l'exemple des vélos en libre-service : en 2021 il y a eu 44'000 emprunts sur l'année, aujourd'hui, en septembre 2022, on est déjà à 49'000 emprunts ! Par conséquent les efforts qui ont été consentis pour développer cet outil sont payants. Peut-être qu'en 2021 l'utilisation était restreinte en raison de la pandémie, mais le Codir fait quand même le constat qu'il y a une augmentation massive de l'emprunt des vélos.

M. G. Produit remercie également les délégués pour leur participation au rallye à vélos du 11 septembre 2022 organisé par Région de Nyon pour faire la promotion des vélos en libre-service. Il y a eu plus de 130 participants. La palme revient aux arrêts de Bursins, Gland et Rolle qui ont eu plus de 80 personnes qui se sont arrêtées. Petit à petit les gens prennent des bonnes habitudes.

Dans son rapport la commission émet le vœu d'avoir moins de papier : Le Codir rencontre 2 fois par année les communes et on leur rappelle qu'il y aura de moins en moins de papier, qu'elles vont recevoir des supports numériques. La commission souhaite, afin de pouvoir réutiliser certains supports, de ne pas mettre les dates sur le plan des réseaux. Ce n'est pas possible car sur ce type de

document, chaque année il y a des changements et c'est nécessaire d'avoir le bon horaire. Le Codir fait des efforts et fera encore des efforts pour limiter la production de papier.

10 . Communications du Codir

Mme la Présidente passe la parole à M. F. Mani.

M. F. Mani explique que la présentation des communications du Codir va changer, en effet, avant le début de cette séance, les délégués ont pu voir des slides qui tournaient sur les informations courantes qui habituellement étaient fournies au moment des communications du Codir.

Celui-ci a décidé d'éviter une lourdeur sur ces chapitres et de consacrer uniquement un focus sur une thématique ou un sujet particulier pour clarifier une information. Lors d'une information urgente, celle-ci sera ajoutée dans ce point de l'ordre du jour, comme c'est le cas ce soir.

Il passe la parole à Mme C. Girod.

Mme C. Girod rappelle le forum du 1^{er} octobre sur « Le samedi qui peut tout changer » à Gland de 10 h à 16 h. Tout changer, à la condition que les délégués se rendent nombreuses et nombreux à ce forum ouvert sur la vision territoriale transfrontalière ! Il s'agit d'une large consultation populaire concernant la vision du district de Nyon pour la neutralité carbone en 2050, ceci en collaboration avec le Grand Genève.

M. S. Jayet présente le focus sur le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) qui deviendra peut-être le FRAT (Fonds Aide au Tourisme) dont on parlera au niveau de la commission tourisme.

Le FRET a une liaison directe avec la taxe de séjour car elle alimente ce fonds à hauteur de 46.75 %. Grâce à l'acceptation du préavis sur la carte de transport, ce fonds sera encore plus important. Il rappelle qu'en 2024 il faudra passer un nouveau Règlement sur la taxe de séjour qui devra être adopté dans chaque commune et au canton.

Le FRET a été constitué en 2008 et sert au financement de projets touristiques d'importance régionale. La commission du tourisme transmet ses recommandations au Codir pour engager un financement et le Codir décide du soutien.

Le fonds se monte à 1,482 million, et il est nécessaire de l'actualiser et de continuer à l'alimenter afin de pouvoir financer des projets non seulement de tourisme, mais aussi de tourisme culturel, sportif. M. S. Jayet se déclare fier d'avoir repris l'excellent travail de M. Produit et de pouvoir compter sur la commission du tourisme qui amène des idées importantes pour la distribution de cette taxe de séjour à bon escient. Cela va donner aussi l'opportunité à NRT (Nyon Région Tourisme) de jouer le rôle de créateurs.

Il présente un exemple de ce qui a été octroyé en 2021.

Cette présentation sera disponible sur le site de Région de Nyon et le lien sera transmis aux délégués afin de relayer l'information à leurs Conseils respectifs.

11. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 18-2022 Programme pour la biodiversité :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Mario.Charles Pertusio, Eysins - Mme Danielle Collomb, Tartegnin — Mme Laurence Ursenbacher, Luins - M. Fabrizio Nasissi, Tannay – M. Vadim Rochat, Nyon

Séance le 03.11.2022 à 18 h

Préavis 19-2022 Demande de crédit de CHF 330'000.- pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026 :

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Denise Rudaz, Tannay - M. Claude Farine, Nyon – M. Boris Vetsch, Borex – Mme Denise Rudaz, Tannay – M. Michel Girardet, Gland – M. Heidi Herzog, Tartegnin

Séance : à définir

Préavis 20-2022 Budget 2023 :

Commission des Finances.

Préavis 21-2022 DISREN – Demande de crédit de CHF 189'875.—pour l'aménagement d'une passerelle modes-doux entre Nyon et Prangins

Commission d'investissements régionaux et commission ad'hoc

Sont nommés :

M. François Vauthier, Trélex – Mme Régina Bovet, Gland – M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois – M. Alexandre Legrain, Crassier – M. Alex Braunwalder, Nyon

Séance le 02-11.2022 à 18 h

Préavis 22-2022 DISREN – Demande de crédit de CHF 346'311 TTC pour l'aménagement d'une passerelle modes-doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon

Commission d'investissements régionaux et commission ad'hoc

Sont nommés :

Mme Evelyne Vogel, Trélex – M. Gérald Mury, Borex – Mme Denise Rudaz, Tannay – M. Didier Blanchard, Perroy – M. Pierre-Alain Rotzetta, Le Vaud

Séance le 02-11.2022 à 19 h 30

12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. M. Girardet, Gland, relève que les délégués ont reçu le 23 août une communication disant que la Région soutenait 5 projets, dont 4 pour des infrastructures qui sont des projets ponctuels, comme le soutien à la cabane de Rochefort, mais il a été surpris du 5^{ème} objet qui est une convention sur 4 ans de Fr 80'000.— (4 fois Fr 20'000.--) pour soutenir le Far°. Or ce soir nous avons voté un renouvellement de cette convention, il a donc de la peine à comprendre pourquoi une telle convention a été signée alors que celle qui est en vigueur arrive à échéance ? Et pourquoi cette convention n'a pas été soumise au Conseil ?

M. S. Jayet explique qu'il y a bien eu, via le FRET, les montants de 4 fois Fr 20'000.—pour le 5^{ème} objet, le Far°, alors que la convention n'est pas encore signée. Celle-ci doit faire l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil qui pourra alors réagir sur ce point.

M. C. Farine demande où en est le dossier « Imaginer la Givrine de Demain ». A la suite d'un postulat concernant l'aménagement de la Givrine, un groupe a réfléchi l'an dernier à ce que pourrait devenir ce lieu qui attire chaque année de nombreux touristes et habitants de la région.

M. S. Jayet répond que le dossier est en cours comme pour le postulat qui a été validé en décembre 2021 sur le téléski à St-Cergue, le dossier est relativement complexe et le Codir souhaite apporter une réponse claire, précise et technique au niveau du tourisme à la Région.

M. R. Sansonetti, Mies, a une proposition individuelle qui s'insère dans le contexte d'une annonce qu'on a pu lire dans les journaux dans le domaine des économies d'énergie. Dans le journal La Côte, il est écrit que le Conseil d'Etat a lancé une série de mesures qu'il envisage et qu'il soumettra au Grand Conseil, c'est un sujet qui est discuté également au niveau de son Conseil communal. Sa proposition consiste qu'au milieu de toutes ces mesures souhaitables, dont certaines sont des recommandations, d'autres plutôt des obligations, le Conseil d'Etat propose des décrets au Grand Conseil.

Il faut que ces mesures soient précises et ciblées, il prend pour exemple celle qui a déjà été prise par d'autres cantons, notamment Neuchâtel, qui est d'ordonner le déclenchement des enseignes, des vitrines de commerces et des climatiseurs entre 22 h et 07 h. Cette mesure en particulier pourrait être recommandée ou demandée par le Conseil intercommunal de Région de Nyon au canton de Vaud. Pendant la nuit il n'y a pas de nécessité de maintenir ces éclairages allumés, c'est une pollution lumineuse et une pollution sonore des climatiseurs dans les lieux où les commerces et les habitations se côtoient. Cela ferait des économies d'énergie.

Pour la motivation il mentionne 3 éléments : 1 : d'autres cantons ont pris des mesures similaires – 2 : si on encourage le Conseil d'Etat à prendre ces mesures au niveau cantonal, cela obligera chaque commune à devoir agir individuellement et 3 : d'éviter des coupures de courant qui sont pré-annoncées par l'Administration fédérale (niveau 4 des mesures pour cet hiver). C'est le moment d'encourager le Conseil d'Etat à prendre ces mesures qui sont les plus efficaces et les plus réalisables dans l'immédiat.

M. B. Dard demande des précisions quant au souhait de M. R.Sansonetti ?

M. R. Sansonetti n'a pas étudié la procédure mais son idée est que si Région de Nyon, qui représente un grand nombre de communes, s'adresse au Conseil d'Etat, celui-ci devra alors agir et demander à chaque commune de le faire.

M. B. Dard pense que ce genre de question et d'approche n'est pas de la compétence de Région de Nyon, mais il comprend cette question, qui a fait d'ailleurs l'objet d'un petit-déjeuner à Région de Nyon sur la pollution lumineuse. Les communes agissent : la Nuit est Belle en est un bel exemple. Les communes et les privés sont sensibles à cette proposition. Le Conseil d'Etat a sorti un décret sur les mesures à prendre en termes d'économie d'énergie et de pollution lumineuse. Région de Nyon encourage les communes à agir et à prendre en main ces actions. Région de Nyon a contacté pour la Nuit est Belle les grandes entreprises et leur a demandé d'éteindre leurs enseignes lumineuses, elles jouent le jeu aujourd'hui car elles ont compris qu'elles avaient aussi un intérêt économique. Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités, à chaque commune de prendre les siennes et de faire ses propositions et d'avancer dans ce sujet. La Région se tient à disposition pour les solutions, les applications, les idées créatives ou non, pour avancer dans ce sens.

M. F. Mani profite qu'il y ait plusieurs députés dans la salle pour leur demander de faire une interpellation au Grand Conseil.

M. J. Hanhart, Nyon, demande ce qu'il en est des éclairages entre Mies et Founex pendant la Nuit est Belle ? Ceux-ci sont restés allumés.

M. G. Produit répond pour sa commune, Coppet, qui a pris des mesures pour réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage de la Route suisse sur le territoire de Coppet. Pour ce faire il faut poser des boîtiers et ils ne l'étaient pas encore pour la Nuit est Belle, si bien qu'il a fallu le faire manuellement et cela a un certain coût. (300 points lumineux sur sa commune). Un préavis devra être présenté. Voilà pourquoi cet éclairage est toujours très intense, il espère que bientôt on verra les effets de cette action.

Mme R. Bovet, Gland, rappelle que lors de cet été exceptionnel, beaucoup de personnes ont sorti leur vélo, mais aussi des automobilistes. Elle a constaté que les cyclistes empruntent les routes alors qu'il y a des pistes cyclables. Elle a constaté que les bandes cyclables en dehors des localités ne sont pas régulièrement nettoyées ou pas du tout ! On trouve des briques de verre, des bouts de pneus ou d'autres saletés...Qui doit faire l'entretien de ces pistes ? Le canton ? Les communes ? Elle a vu qu'entre Mies et Founex, il était impossible de rouler sur les bandes cyclables et de même entre Rolle et Gland.

M. G. Produit, répond que les communes doivent entretenir les pistes cyclables sur leur territoire.

M. F. Mani ajoute qu'en dehors des localités c'est le canton qui est responsable de l'entretien des pistes cyclables.

Mme D. Collomb, Tartegnin, pose la question de savoir quels projets novateurs de Région de Nyon ? Elle revient à la charge : au vu le manque d'énergies dont on nous rebat les oreilles, le Codir et les communes de notre Association ne pourraient-elles pas se pencher sur la fourniture d'énergie renouvelable grâce à la méthanisation des fumiers, des lisiers, des déchets organiques ?

Il est de notre devoir de décideurs d'anticiper, avec des projets qui valoriserait l'énergie de la biomasse nous pourrions contribuer à remplacer un peu les combustibles fossiles. La biomasse permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du carburant. Cette énergie est renouvelable et

neutre en CO2.

Le comité directeur va-t-il se pencher sur ce sujet urgent ?

M. P. Wahlen, répond avec la casquette de Municipal de Nyon en charge de l'énergie, pour informer que dans sa commune il y a un projet de centrale de biogaz en étude qui serait en étroite collaboration avec des paysans de la région. L'objectif de cette installation est de récupérer les fumiers d'un certain nombre de paysans partenaires et de produire du gaz. Le Projet est en cours d'étude et la commune est en discussion avec Région de Nyon pour voir de quelle manière ce projet pourrait être financé tout ou en partie par le DISREN.

M. B. Dard ajoute qu'ici à Saint-George, il y a une unité de méthanisation qui est déjà en fonction pour se relier aux réseaux de chauffage locaux. Des tels projets sont en cours, ce sont des projets assez lourds en général, avec des normes assez strictes, donc il faut surtout trouver du foncier. Ensuite il y a la relation avec l'agriculture, la non-agriculture, l'exploitation, le chauffage. Le Codir en a conscience et est à l'écoute. Il est difficile pour la Région d'initier ce genre de projet mais en revanche la Région est là pour accompagner les projets.

M. S. Jayet répond à Mme D. Collomb, il intervient en tant que syndic de Tartegnin, et il lui répondra le 4 octobre lors du Conseil général de Tartegnin.

Prochaine séance : le 14 décembre 2022.

Séances du Conseil intercommunal 2023 : 09.03.2023 – 14.06.2023 - 05.10.2023 - 13.12.2023

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Saint-George pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 45

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 05.10.2022